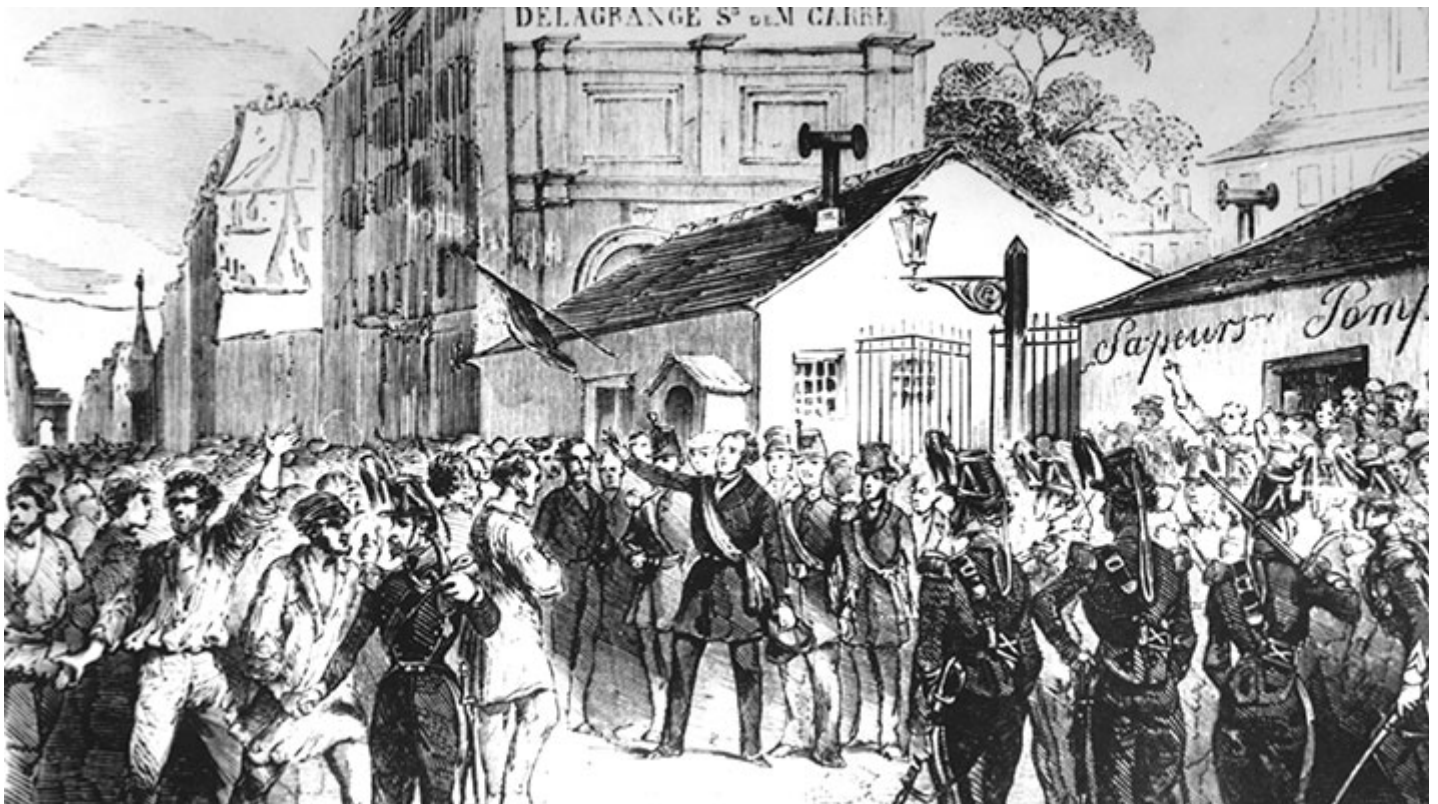


13 juin 1849 : les Montagnards investissent le Conservatoire

Yvan Boude, rédacteur en chef du Cnam mag'

Publié le 9 octobre 2018 – Mis à jour le 25 mars 2022

Cette journée prend pourtant ses racines loin de la rue Saint-Martin et du troisième arrondissement parisien. C'est en effet en Italie que se joue le premier acte qui conduira Alexandre Ledru-Rollin à publier, le 11 juin, un appel au peuple pour défendre la Constitution violée puis à constituer, deux jours plus tard, un Comité insurrectionnel au sein du Conservatoire des arts et métiers.



©Cnam

L'année 1848 marque le début de la première guerre d'indépendance italienne contre la domination de l'Empire autrichien au Nord, l'influence de la papauté au centre, et l'emprise des Bourbons au Sud. De Milan à Palerme, en passant par Naples ou Venise, les mouvements insurrectionnels gagnent peu à peu l'ensemble des États du futur royaume d'Italie. À Paris, ces événements s'invitent fréquemment dans les joutes oratoires qui agitent la jeune République, fille des journées révolutionnaires de février. Certes, une majorité des représentants du peuple s'accorde alors sur la nécessité d'une intervention française. Mais, faut-il que les indépendantistes transalpins comptent, au nom de la propagation des idées républicaines, « sur le patriotisme, le courage, et sur les armes de la France ! »¹ comme le réclame Alexandre Ledru-Rollin, chef de file des Montagnards ? Ou, comme l'affirme Charles de Montalembert, partisan d'une monarchie constitutionnelle, que la France inaugure son action « dans les affaires étrangères, en appuyant, en sauvant, en consacrant [l']indépendance de l'idée catholique »¹ ?

« La Constitution violée sera défendue par nous ! »

Les événements se précipitent au deuxième acte. En Italie d'abord lorsque, en réaction à la proclamation de la République romaine le 9 février 1849, un corps expéditionnaire français débarque à Civita-Vecchia afin de couvrir Rome contre toute intervention autrichienne. À Paris ensuite où Louis-Napoléon Bonaparte décide, seul, non seulement de mettre fin à la mission de conciliation de Ferdinand de Lesseps mais surtout de confier au général Oudinot celle de rétablir le pouvoir temporel de Pie IV. La victoire du parti de l'ordre aux élections législatives scelle définitivement le sort des républicains romains. Le 3 juin, les troupes françaises reprennent en effet l'offensive et assiègent la ville éternelle.

En France, l'affaire romaine se mue alors en véritable crise institutionnelle. Le 11 juin, le leader des « démosoc » interpelle à nouveau l'Assemblée législative pour dénoncer cette campagne contraire à l'avènement d'une République universelle. Mais, cette fois, Alexandre Ledru-Rollin demande aussi la mise en accusation du Président et de son gouvernement pour violation de deux articles de la Constitution : le cinquième qui stipule que la République « n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'un peuple » ; le cinquante-quatrième qui interdit de déclarer la guerre sans le consentement de l'Assemblée. Il termine même son réquisitoire en menaçant que « la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main !² En vain dans un hémicycle déserté par les républicains au fil des élections au suffrage universel masculin. Face à l'échec d'une solution légaliste, il ne reste donc plus que l'agitation populaire pour « lutter contre la haine de la démocratie [qui] mal dissimulée sur les bords de la Seine, éclate en toute liberté sur les bords du Tibre »³.

« La Montagne est à son poste. Aux armes ! »

Le troisième acte débute le 13 juin en fin de matinée lorsque, répondant aux appels des comités et journaux républicains, des rassemblements commencent à se former près du Château-d'Eau. Vers une heure, officiers de la garde nationale en tête, la colonne défile sous la porte Saint-Martin pour rejoindre l'Assemblée. Mais, le cortège tombe soudain sur « un fort détachement militaire [qui] débouche, au trot, par la rue de la Paix, se jette sur cette longue foule massée, la coupe en tous les sens, la pousse du pied de ses chevaux et de la pointe de ses baïonnettes »⁴. Les rumeurs de cette répression atteignent rapidement la rue du Hasard, lieu habituel des réunions de la Montagne. Ceux qui s'y trouve décident de « gagner le Conservatoire où l'on disait la 5^e et la 6^e légions réunies sans armes [pour] se mettre à leur tête et marcher en faisant entendre les cris de "Vive la Constitution ! Vive la République romaine !" »⁵.

Ainsi, vers deux heures et demie, le concierge du Conservatoire vient prévenir son directeur, Claude Servais Pouillet, de l'arrivée d'une colonne, composée d'une trentaine de représentants du peuple en écharpes et grandes tenues, de membres du comité démocratique socialiste, du comité de la presse ou de la société des droits de l'homme, ainsi que d'artilleurs en armes et panaches rouges. À sa tête, Alexandre Ledru-Rollin sollicite une pièce pour tenir conseil. Malgré un premier refus d'ouvrir les portes de « l'asile de la science et de la paix »⁶, le directeur de l'établissement doit céder face à la menace et les conduit dans l'ancien amphithéâtre.

La défense du siège de l'insurrection s'organise alors rapidement. À l'intérieur des cours, « on voit partout un mélange confus d'artilleurs en tenues et de gens sans uniformes : ceux-là portant la carabine, ceux-ci, le fusil de guerre ou le fusil de chasse »⁶. Les artilleurs élèvent des barricades au coin du réfectoire, derrière la porte ouvrant sur le 220 et dans la brèche d'un mur délabré. D'autres fleurissent dans les rues alentours : une charrette de fumier, un tombereau et des roues de voitures bloquent la rue Saint-Martin à une quarantaine de pas du Conservatoire ; des planches et des pièces de bois forment un obstacle sommaire rue du Pont-aux-Biches ; des pavés s'entassent rue Chapon... Les maisons environnantes, rue du Verbois, rue Frépillon, rue des Vertus... sont fouillées à la recherche d'armes et de munitions tandis que les armureries sont prises d'assaut.

« Lorsqu'à quatre heures le 24^e de ligne prend possession du Conservatoire, il est entièrement déserté. »

Claude Servais Pouillet tente de son côté de sauvegarder ses collections en conjurant les insurgés de ne pas faire du « Conservatoire un champ de bataille, un champs de massacre » et en les invitant à se retirer « au nom de l'humanité, au nom de la science, au nom du peuple, auquel les Arts et métiers sont consacrés »⁶. Du leur, les leaders Montagnards, qui attendent « que les débris de la manifestation se soit ralliés et que la sixième légion [les ait] rejoint »⁷ envoient des émissaires pour se « renseigner sur ce qui se passait et hâter, si possible, l'arrivée des gardes nationaux »⁵, et diffusent un nouvel appel au peuple : « La Constitution est violée ! Le peuple se lève pour la défendre. La Montagne est à son poste. Aux armes ! Aux armes ! Vive la République ! Vive la Constitution ! »⁸.

Soudain, des coups de feu retentissent. Une compagnie de soldats, arrivée par le passage du Cheval-Rouge, attaque la barricade de la rue Saint-Martin. Le bruit des combats attire quatre compagnies du 62^e de ligne qui franchissent rapidement ce premier obstacle puis enlèvent le poste assurant la défense des grilles du Conservatoire. Au sein de l'établissement, la déroute est complète. Pour éviter le bain de sang autant que pour sauvegarder l'établissement dont il a la responsabilité, le directeur demande alors à son « domestique d'aller ouvrir la grille à l'extrémité de la rue

Vaucanson, près de la rue du Verbois »⁶. Une autre grille, donnant sur la rue de Breteuil et le marché Saint-Martin, est ouverte par le concierge sous la menace des artilleurs. Par les vasistas et les fenêtres, les cours et les jardins, les assiégés s'enfuient. Si bien que lorsqu'à quatre heures le 24^e de ligne prend possession du Conservatoire, il est entièrement déserté.

« Il est temps que les méchants tremblent »

Le rideau se baisse donc sur un triple échec. Échec d'abord pour les Montagnards puisque la manifestation est rapidement dispersée et que sont recensés des dizaines de morts et plus de 1 500 prisonniers. Les plus influents seront traduits devant la Haute cour de justice pour complot et attentat contre la République quatre mois plus tard. L'acte d'accusation égrainera alors pas moins de soixante-sept noms parmi lesquels trente-et-un représentants du peuple, décapitant ainsi l'opposition républicaine.

Échec ensuite pour Claude Servais Pouillet qui, malgré sa « conscience de n'avoir manqué ni de dignité, ni de résolution, ni de courage [et] d'avoir loyalement rempli tous [ses] devoirs d'administrateur, de bon citoyen, d'ami dévoué de l'ordre »⁶, est accusé de laxisme envers les insurgés avant d'être révoqué de ses fonctions de directeur du Conservatoire.

Échec enfin, et surtout, pour les libertés naissantes, accordées quelques mois plus tôt. Ce dernier soubresaut révolutionnaire marque en effet un réel tournant répressif, qu'annonce Louis-Napoléon Bonaparte le jour même dans une proclamation au peuple français en assurant qu'il « est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent ». L'Assemblée adopte ainsi en urgence l'état de siège pour la ville de Paris et toute la circonscription de la première division militaire afin que la République ne périclite dans l'anarchie sous les coups d'une « minorité factieuse [qui] voulait opprimer la majorité issue du suffrage universel ». Puis, une « série de lois draconiennes qui sont l'impôt obligé des journées fatales au peuple, la prime ordinaire des contre-révolutions heureuses »⁴ viendra limiter les libertés de la presse et de réunion. Le chemin vers le coup d'État de décembre 1851 est désormais défriché.

1 : Intervention à l'Assemblée, séance du 30 novembre 1848.

2 : Intervention à l'Assemblée, séance du 11 juin 1849.

3 : Appel au peuple français des représentants de la Montagne, 13 juin 1849.

4 : Alexandre Ledru-Rollin, Le 13 juin, Bruxelles, 1849.

5 : Victor Considérant, Affaire du Conservatoire, Bruxelles, 1849.

6 : Claude Servais Pouillet, Le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin, Paris, 1849.

7 : Lettre d'Auboin adressée au général Dumas en août 1849.

8 : Acte d'accusation de la Haute cour de justice.

 | Culture

L'auteur

Yvan Boude,
ancien rédacteur en chef du *Cnam mag'*

[+ tous ses articles](#)



<https://blog.cnam.fr/culture/figures-emblematiques/13-juin-1849-les-montagnards-investissent-le-conservatoire-102755>